

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le vendredi 13 janvier 2017

La ville de Joigny met en ligne son nouveau site Internet

La ville de Joigny vient de mettre en ligne son nouveau site Internet. Ce site, au design très moderne, répond aux dernières exigences techniques en matière de site Web. Il propose des fonctionnalités de partage permettant aux visiteurs de publier les contenus (agenda, actualités, etc.) sur le site et/ou les réseaux sociaux.

Grâce à la technologie responsive, ville-Joigny.fr est disponible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

La grande nouveauté est la rubrique "Agenda". L'agenda offre une vision globale sur les sorties, les activités et les événements joviniens à venir. Il est également à la disposition de toute personne souhaitant promouvoir un événement public qu'elle organise à Joigny via le sous-menu "Proposer un événement".

Nos brochures et livres ont désormais un espace dédié, "Le kiosque", qui permet de consulter les publications papier directement sur le navigateur Internet ou de les télécharger pour une lecture ultérieure en mode hors connexion.

Autre nouveauté, un lien vers le portail 6Tzen.org permet d'accomplir la plupart des formalités administratives par voie dématérialisée. Les demandes faites via ce site (rubrique "e-mairie") sont directement transmises par e-mail à la mairie et un récépissé est envoyé au demandeur. Ce service permet de se conformer au décret du 26 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique. 6Tzen.org a été créé par une PME française spécialisée dans la dématérialisation du service public pour faciliter les démarches administratives en ligne.

Ce nouveau site a été entièrement réalisé par les services municipaux.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr